



## Revalorisation de la pension alimentaire

Par irene42, le 05/09/2014 à 20:55

bonjour,  
je suis divorcée depuis 2004, j'ai divorcée en Allemagne où j'habitais à l'époque mais sous la loi française. J'ai quitté l'Allemagne pour revenir en France la même année et j'ai deux enfants dont la pension alimentaire a été fixée à l'époque à 249 euros par enfant d'après un tableau de références utilisé par la juridiction allemande : le " Düsseldorf Tabelle". Mon ex-mari a toujours refusé de réévaluer la pension alimentaire et aujourd'hui j'entends utiliser la voie officielle car mes enfants sont grands (19 et 16 ans). mais je ne sais pas si je dois le faire en France où je réside ou en Allemagne où elle a été fixée. merci de me répondre